



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
Ministère de l'Education

Secrétariat Général  
Inspection Générale de l'Education nationale

Le Ministre

N° 004293 /ME/SG/IGEN

Dakar, le 15 OCT 2008

## Circulaire

Aux - Inspecteurs d'Académie

- Provisseurs de lycée
- Principaux de collège
- Professeurs de SVT

**Objet :** Modalités d'application des nouveaux programmes de SVT.

Les nouveaux programmes de sciences de la vie et de la terre (SVT) seront appliqués dans le cycle moyen conformément au chronogramme suivant :

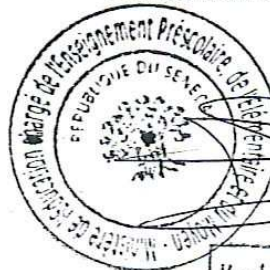
- 2008 – 2009 : Entée en vigueur des programmes des de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.
- 2009 – 2010 : Entée en vigueur du programme de 3<sup>e</sup>.

En conséquence, l'évaluation du BFEM 2009 portera sur l'ancien programme. Les chefs d'établissement et les professeurs veilleront chacun en ce qui le concerne au respect de ces instructions.

Ampliation :

ME/SEPA  
ME/SG  
DEMG  
DESG  
DFPT  
IGEN  
OB  
Fastef  
SFC  
DEXÇ

Le Ministre de l'Education



Kalidou DIALLO